ATTESTATION DE CONFORMITÉ RGPD

Règlement UE 2016 / 679 du 27 avril 2016 et applicable le 25 mai 2018

Relativement aux textes de loi suivants :

• Le règlement de l'Union européenne N° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données abrogeant la directive 95/46/CE.
• La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dans sa dernière version.
• Les recommandations, avis et décisions des autorités de contrôle sur la protection des données et du Comité européen à la Protection des Données.
• La jurisprudence des Tribunaux nationaux et européens.

DPO PARTAGE atteste par la présente de la conformité aux dispositions légales, de la Société ABC, et notamment que :

• Les Directives RGPD sont appliquées en intégralité sur l'ensemble des données, sans exception.
• Les données collectées sont nécessaires à la bonne exécution de ses prestations.
• Il n'est collecté et stocké aucune donnée sensible (origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale des personnes, ou qui sont relatives à leur santé ou à leur vie sexuelle et qu'il n'est établi aucun traitement automatique sur les données qui permettrait de faire une déduction, une estimation, même fausse, sur ce type d'informations).
• Les données sont stockées dans la limite de temps indiqué par la loi, sans exception.

www.dpo-partage.fr

Il a été mis en place en interne des actions afin :

• De sensibiliser les salariés, par le biais de multiples journées de formation, sur les enjeux et les risques liés aux libertés et à la vie privée.
• De mettre en place une politique forte d'identification, d'authentification et de sécurité des connexions.
• D'assurer une protection maximum du réseau informatique.
• D'obtenir une limitation des accès aux seules données utiles pour un traitement.
• De respecter un certain nombre de process pour le traitement des données dont certains nécessitent le consentement formel du client avant toutes récupérations et traitements de données à caractère personnel.
• D'assurer la destruction ou archivage des données après traitement.
• D'encadrer la sécurité des données avec les sous-traitants.